



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2026/04/077**  
Commande publique – délégation de service public

**OBJET : Appel à projet – guinguette Place Gambetta**

**Séance du 27 avril 2026**  
**Date de convocation : 21 avril 2026**  
**Membres en exercice : 33**  
**31 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Nicolas MEIZONNET, maire en exercice.**

**Présents :**

Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER, Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER, Mohammed TOUHAMI.

**Absents ayant donné procuration :**

Valérie POLLIN a donné pouvoir à Serge GARNIER  
Farouk MOUSSA a donné pouvoir à Lucie HEURTIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Serge GARNIER a été élu à l'unanimité** (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

Suite délibération n° 2026/04/077

**RAPPORTEUR** : Nicolas MEIZONNET, maire

**EXPOSE** : La Ville de Vauvert souhaite proposer une occupation temporaire de la Place Gambetta, appartenant au domaine public de la Ville, dont l'objectif est d'y installer un espace de restauration et de convivialité de type « guinguette ». Le projet doit proposer une utilisation optimale du site à compter du mois de mai 2026 et au moins jusqu'en mai 2027 en adaptant les activités et les aménagements en fonction des événements envisagés. Il doit permettre de créer un espace de convivialité attractif pour différents publics.

Dans le cadre du projet de la requalification et redynamisation de la place Gambetta et en application de la convention « *Petites Villes de Demain* » signée avec les partenaires associés en date du 8 juillet 2024, et conformément à l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent appel vise à recueillir tout projet répondant à ces objectifs.

### **Une vocation culturelle, patrimoniale, solidaire et sociale**

Lieu de rencontre, et d'initiatives, la Place Gambetta se situe dans l'hyper centre de Vauvert, au cœur de la cité historique. La municipalité souhaite contribuer à dynamiser l'activité commerciale en cœur de ville, notamment sur ce lieu emblématique, cher aux Vauverdois. Laboratoire d'initiatives, cette place a pour but de mettre en réseau les habitants et les associations locales, tout en s'alliant aux éléments patrimoniaux qui l'entourent, y permettant de formuler un lieu dédié à la convivialité, au partage et à la découverte.

De futures manifestations inscrites dans la programmation culturelle de la ville, permettront de renforcer l'objectif de la municipalité, de participer à la pluridisciplinarité de la ville dans le champ culturel, patrimonial, solidaire et social.

Ainsi, la municipalité souhaite l'ouverture d'un appel à projet pour la mise en place d'une guinguette sur la Place Gambetta.

La convention d'occupation du domaine public sera accordée intuitu personae à l'occupant. La date de début de l'exploitation souhaitée est le 16 mai 2026.

**PROPOSITION** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'un appel à projet selon les modalités ci-dessus définies.

**DECISION** : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**

**Serge GARNIER**



**Le maire,**

**Nicolas MEIZONNET**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....